Conseil Municipal Nº 4 du 28 mai 2010

Délibération po 14

DEVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE - AMENAGEMENT - COMMANDE PUBLIQUE

ZAC DE LA CARTOUCHERIE : ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR SUR LE QUADRANT CEPIERE-GARONNE - AVENANT N°1 AU MARCHE 09V642 - AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM 10.414

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 novembre 2009, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché à bons de commandes concernant l'éco-quartier de la Cartoucherie pour l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur sur le quadrant Cépiere-Garonne, avec le groupement d'entreprises solidaires ATELIER DES PAYSAGES (mandataire) / BERNARD PARIS / AMPHOUX Pascal / L.E.A. / ETC Philippe Massé.

Ce marché a été conclu pour une période initiale de 2 ans, (renouvelable deux fois pour une période de 1 an chacune) pour un montant fixé pour la période initiale entre un minimum de $125\ 000\ \in\ HT$ et un maximum de $250\ 000\ \in\ HT$, le montant de chacune des périodes de reconduction étant comprise entre un minimum de $50\ 000\ \in\ HT$ et un maximum de $100\ 000\ \in\ HT$. Le marché a été attribue par la commission d'appel d'offres dans sa séance du $29\ septembre\ 2009$.

Ce marché comprend 4 missions :

- réalisation d'une étude urbaine et élaboration d'un schéma directeur
- actualisation du schéma directeur et réalisation d'études spécifiques
- accompagnement des projets d'espaces publics
- accompagnement des projets immobiliers privés.
- 1 La complexité de la conception du schéma directeur s'est révélée plus importante que prévue et a nécessité un travail plus conséquent de la part du groupement.

Il est en effet apparu que l'étude urbaine relative à la réalisation du schéma directeur nécessitait une réflexion à l'échelle d'un territoire plus vaste, incluant la prise en compte des quartiers avoisinants tels que Saint Cyprien, le Mirail ou Bagatelle.

Au sein de cet ensemble, le quadrant Cépière-Garonne correspond à un territoire en recomposition qui doit également réussir sa greffe sur les quartiers limitrophes. Dans ce cadre, le périphérique, la topographie (margelle du Touch), l'hippodrome ou la Garonne sont moins des limites que des problématiques à intégrer à la réflexion, afin d'éviter des effets de coupure au sein de la Ville.

Les champs d'étude se sont également révélés plus nombreux et plus complexes qu'envisagés : la variété des tissus urbains, la trame viaire, la desserte par les transports en commun ont dû être analysées à l'échelle de la rive gauche. Par ailleurs, l'étude a mis au jour des enjeux de continuité écologique et naturelle entre le secteur du Touch et du jardin du Barry.

Dans le cadre de la démarche de concertation engagée par la Ville, il s'est également avéré nécessaire de faire réaliser des panneaux et une maquette, qui ont été exposées à la Fabrique Urbaine et à la Commission de quartier de mars 2010.

- 2 Par ailleurs, deux enjeux se sont révélés avec une acuité particulière et nécessitent de prévoir un volant supplémentaire d'études :
- le départ programmé du Centre d'Essais en Vol, prévu en 2011, risque d'entraîner la mutation du secteur, compris entre l'avenue Badiou et la rue Roquemaurel, à une échéance plus rapprochée que prévue. Il convient d'approfondir les études sur ce secteur.

- Outre le tramway et le projet d'implantation, par le CHU, d'une Ecole des métiers de la santé dans la ZAC, l'interface avec Purpan, présente un enjeu particulier : le secteur Cépière-Garonne et la Cartoucherie sont, en effet, des sites d'extension possibles pour les activités médicales et de nutrition-santé qui se développent à Purpan et à Saint Martin du Touch. Ces éléments sont, en outre, de nature à atténuer la coupure constituée par la rocade et la topographie, conformément aux enjeux évoqués cidessus.

Pour satisfaire à ces besoins, il est nécessaire de porter le montant maximum du marché à 400 000 € HT pour la durée initiale du marché.

En conséquence, et si tel est votre avis, je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1: Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, saisie le 11 mai 2010, conformément à la loi 95-127 du 8 Février 1995 modifiée, relative aux marchés publics et aux gestions déléguées, l'avenant n° 1 au marché n°09V642 conclu avec le groupement d'entreprises solidaires ATELIER DES PAYSAGES (mandataire) / BERNARD PARIS / AMPHOUX Pascal /L.E.A/ETC Philippe Massé, ayant pour objet de porter le montant maximum du marché à 400 000 € HT pour la période initiale du marché.

Article 2 : Le financement de cette opération sera assuré à l'aide des crédits affectés à cette opération.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

Daniel BENYAHIA